



## **ARRÊTÉ**

**portant création des périmètres délimités des abords  
de la manufacture des tabacs et du château de Keranroux,  
protégés au titre des monuments historiques  
sur le territoire de la commune de MORLAIX (Finistère)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE,  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE,**

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté de Morlaix Communauté AR24-044 en date du 26 mars 2024 engageant la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local d'habitat ;

Vu l'arrêté de Morlaix Communauté en date 5 août 2025 portant ouverture d'une enquête publique unique du 22 septembre 2025 au 22 octobre 2025 relative au projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et au projet de création de périmètres délimités des abords ;

Vu la proposition de l'Architecte des bâtiments de France en date du 13 novembre 2024 de réaliser un périmètre délimité des abords autour de la manufacture des tabacs et du château de Keranroux, protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Morlaix ;

Vu le projet de périmètre délimité des abords :

- de la manufacture des tabacs, commune de Morlaix, monument historique partiellement inscrit au titre des monuments historiques par arrêté en date du 7 août 1997 et partiellement classé au titre des monuments historiques par arrêté en date du 21 septembre 2003 ;

- du château de Keranroux à Ploujean, commune de Morlaix, partiellement inscrit au titre des monuments historiques par arrêté en date du 19 novembre 1992 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Morlaix en date du 19 décembre 2024 donnant son accord sur la proposition de périmètre délimité des abords du château de Keranroux et de la manufacture des tabacs, commune de Morlaix ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Martin-des-Champs en date du 19 décembre 2024 donnant son accord sur la proposition de périmètre délimité des abords du château de Keranroux et de la manufacture des tabacs, commune de Morlaix ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Morlaix Communauté D025-11 en date du 3 février 2025 donnant son accord sur la proposition de périmètre délimité des abords du château de Keranroux et de la manufacture des tabacs, commune de Morlaix ;

Vu le résultat de la consultation des propriétaires de la manufacture des tabacs et du château de Keranroux, protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Morlaix, réalisée dans le cadre de l'enquête publique ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable de la commission d'enquête publique en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles.

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les périmètres délimités des abords de la manufacture des tabacs et du château de Keranroux, commune de Morlaix, sont créés selon les plans joints en annexe. Les aplats rouges y figurant deviennent les nouveaux périmètres délimités des abords de ces monuments historiques.

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales de Bretagne, le directeur régional des affaires culturelles de Bretagne, la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes,

Pour le Préfet  
et par délégation

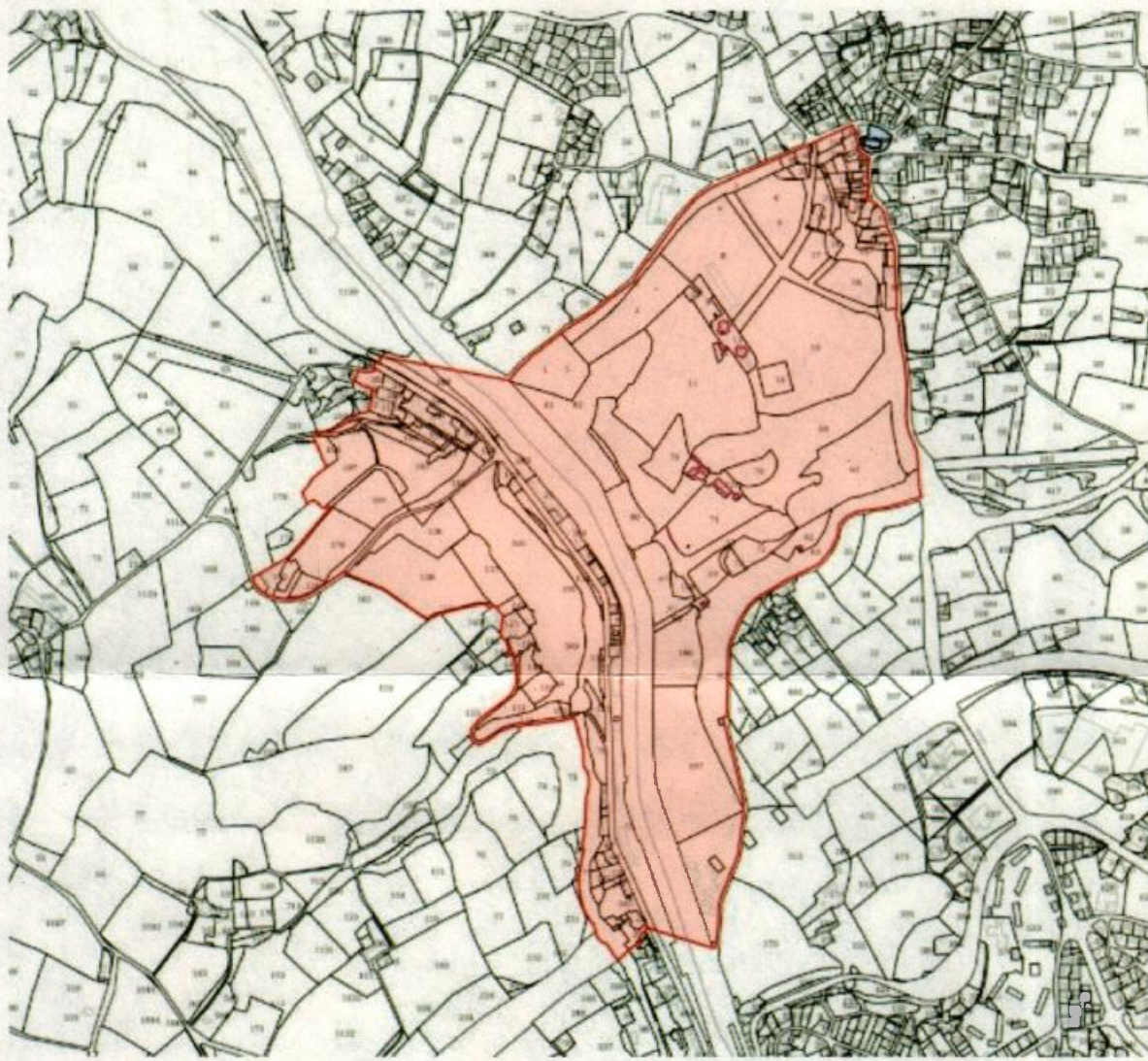
Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales

Signé électroniquement le 19/01/2026  
par Jean-Christophe BOURSIN

Jean-Christophe BOURSIN

# PDA château de Keranroux

Envoyé en préfecture le 25/03/2025  
Reçu en préfecture le 25/03/2025  
Publié le  
ID : 025-242300835-20250303-025\_0140-DIE



PDA manufacture des tabacs

